



## Excès de vitesse supérieur a 50km/h avec le véhicule d'une amie

Par **Rogue**, le **10/02/2011** à **15:16**

Bonjour,

Je me suis fais flashé par un radar mobile a 127km/h sur une route limité a 70km/h avec la voiture d'une amie qui été du coté passager! La photo n'est pas très net, mais on voit bien que c'est un homme qui conduit!

J'aurais voulu savoir qu'est ce quelle risque? Comment ça se passe si elle ne me dénonce pas?

J'ai 1ans et 4mois de permis et c'est ma première infraction!  
Merci d'avance de vos réponse

Par **Domil**, le **10/02/2011** à **17:23**

+ 50km/h donc contravention de 5ème classe. Elle devra passer au tribunal de police, dire que ce n'est pas elle, qu'elle ne sait pas qui c'était et payer 1500 euros d'amende

Par **razor2**, le **10/02/2011** à **17:47**

Si elle prouve que ce n'est pas elle, elle n'aura pas d'amende et le pv devra être classé sans suite.

Comment savez vous que vous avez été flasché à 127? Si elle a vu les photos, c'est qu'elle a du être convoquée au Poste de Police ou à la Gendarmerie.

Qu'a t'elle donc déclaré à cette occasion?

Par **Rogue**, le **15/02/2011** à **18:14**

Quelle ne reconnais pas la personne sur la photo

Par **razor2**, le **15/02/2011** à **19:01**

Est ce que la photo permet de conclure qu'elle n'est pas l'auteur de cette infraction?

Par **Rogue**, le 17/02/2011 à 13:11

A se niveau la sa reste a l'appréciation de la photo je pense! Puisque on peu pas vraiment déterminé qui c'est de plus on se ressemble donc au niveau de ce qu'on peut voir de visage on pourrait pas dire que ça n'est pas elle a cent pour cent

Par **razor2**, le 17/02/2011 à 13:47

Bah vous me dites dans votre premier message qu'on voie bien que c'est un homme alors que le titulaire du certificat d'immatriculation est apparemment une femme...Donc quelle meilleure preuve que cette photo qu'elle n'est pas l'auteur de l'infraction?